



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nombre et qualité des navires de la marine nationale

Question écrite n° 41527

Texte de la question

M. Bernard Bouley attire l'attention de Mme la ministre des armées sur le nombre et la qualité des navires de la marine nationale. En effet, selon le CEMM, l'amiral Vandier, dans la zone Indo-Pacifique « nous devons répondre à d'autres enjeux militaires pour lesquels les forces de souveraineté ne sont pas dimensionnées ». Ainsi, au niveau des capacités militaires (puissance feu), « le niveau moyen des bâtiments qui sont dans la zone Indo-Pacifique, a beaucoup augmenté ». Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage d'accélérer le remplacement des 5 frégates furtives de la classe Lafayette et des 6 frégates de surveillance de la classe Floréal sous-armées en effectuant une commande de 12 corvettes bien armées de classe Gowind 2 500 ou European patrol corvet (1 canon de 76 mm, 2 canons de 20 mm Narwhal, 8 missiles anti-navires, 16 missiles anti-aériens, 8 torpilles, 1 sonar de coque, 1 hélicoptère, ...) à long rayon d'action (au moins 10 000 nautiques), qui soient capables de répondre à au déficit capacitaire de la marine nationale et cela bien avant l'année 2030, afin de réduire le déclassement actuel de la France.

Texte de la réponse

Comme l'avait identifié l'analyse de la revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017, confirmée par l'actualisation stratégique de 2021, la marine nationale est de plus en plus confrontée à un retour des logiques de puissance en mer qui donne une importance croissante aux frégates de premier rang. Compte tenu des intérêts français dans la zone indopacifique, le ministère des armées y suit avec attention l'armement ou le réarmement de nombreuses marines dans un contexte de rivalité sino-américaine. Le format de la marine nationale prévoit un total de 15 frégates de premier rang. Le renouvellement de la composante frégates se poursuit avec la livraison de la huitième frégate multi-missions (FREMM) en 2022 et la mise en service de cinq frégates de défense et d'intervention (FDI) entre 2024 et 2030, aux capacités adaptées à l'évolution de la menace. Ces livraisons de frégates de premier rang sont complétées par d'autres équipements majeurs comme des sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération dont le premier de la série, le Suffren, a été livré en novembre 2020. Le second exemplaire, le Dugay-Trouin, est prévu d'être livré en 2022. Par ailleurs, le renouvellement général des capacités de la marine est en cours grâce à la loi de programmation militaire 2019 - 2025 : nouveaux systèmes de guerre des mines, nouveaux patrouilleurs, renouvellement des hélicoptères de l'aéronautique navale, lancement des études pour le porte-avions de nouvelle génération... Ce format, prévu à l'horizon 2030, offrira un socle de capacités très performantes qui permettra un engagement face à tout type de menace, de manière isolée ou en groupe. Ces bâtiments de combat de premier rang amélioreront sensiblement la capacité des armées à défendre nos intérêts partout où ils sont menacés. De manière distinct des programmes FREMM et FDI destinés à livrer des frégates de premier rang, la France s'est associée au projet d'European Patrol Corvette, conjointement avec l'Italie, l'Espagne et la Grèce. Ce projet, mené dans le cadre de la coopération structurée permanente, vise à définir une nouvelle catégorie de corvette polyvalente qui pourrait remplacer à partir de 2030 les six frégates de surveillance basées actuellement outre-mer. Ces nouvelles unités sont destinées à renforcer les forces de souveraineté, primordiales pour la défense de nos intérêts outre-mer et notre influence dans la zone Indopacifique.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bouley](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41527

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7246

Réponse publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 331